



MAIRIE

AX-LES-THERMES

ACTE D'ENGAGEMENT

permanent

non permanent

Enlèvement de graffitis sur immeuble privé

Adresse de l'immeuble :

Je soussigné(e) :
domicilié(e) :

propriétaire

syndic

Autorise les Services Techniques de la ville d'Ax les Thermes à intervenir à TITRE GRACIEUX sur l'immeuble dont je suis responsable afin qu'ils nettoient la façade des graffitis.

Je déclare renoncer à tout recours envers la ville d'Ax les Thermes mais aussi contre ses assureurs, du fait des dégradations éventuelles que pourraient occasionner les produits ou méthodes employés en vue de ce décapage.

Toutes les précautions nécessaires pour protéger, ou faire protéger les biens existant derrière les diverses ouvertures ; portes, portails, fenêtres ou autres seront prises par mes soins.

Si cette protection ne peut être assurée, je m'engage à le signaler à la ville d'Ax les Thermes qui dans ce cas ne procédera pas au nettoyage du ou des ouvertures en question.

AUTORISATION DEMENAGEMENTS

PETITIONNAIRE

ENTREPRISE CHARGEE DU DEMENAGEMENT

Nom : Prénom : Adresse :	Nom : Adresse :
Responsable déménagement : Tél : Télécopie : E-Mail :	Responsable déménagement : Tel : Télécopie : E-Mail :

INTERVENTION

Adresse du déménagement :
Précisions sur les modalités pratiques du déménagement :
Début de l'intervention : Fin de l'intervention : Durée prévisible du déménagement (heures) :
Dimensions hors tout du véhicule utilisé : Type du véhicule utilisé : N° d'immatriculation du véhicule :

PRESCRIPTIONS

Commentaires

A Le Signature du pétitionnaire	Accord du Service A Ax-les-Thermes, Le Pour le Maire L'Adjoint	Refus du Service A Ax-les-Thermes, Le Pour le Maire L'Adjoint
--	---	--

La signalisation nécessaire résultat de l'autorisation accordée pour le déménagement doit être mise en place par le pétitionnaire ou l'entreprise chargée du déménagement.

**DEMANDE
D'AUTORISATION DE VOIRIE**

DOCUMENT A REMETTRE EN TROIS EXEMPLAIRES A LA MAIRIE.

PETITIONNAIRE

ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Nom : Prénom : Adresse :	Nom : Adresse :
Responsable Travaux : Tél : Télécopie : E-Mail :	Responsable Travaux : Tel : Télécopie : E-Mail :

TRAVAUX

Adresse des Travaux ; Références cadastrales Section .. Numéro(s) :

Joindre plan de situation et d'organisation du chantier.

Précisions sur les modalités pratiques des Travaux (signalisation, installation échafaudage, entreposage du matériel, débarrassage des gravats et autres ...) :

Début des Travaux :

Fin des Travaux :

ou Durée prévisible des travaux :

Pour la réalisation des travaux il a été délivré : Déclaration de Travaux / Permis de Construire / Permis de Démolir / Autre

Date d'autorisation des Travaux :

N° de l'autorisation : AX N° 09.032.0..... (joindre la copie de l'autorisation concernée)

NOTA : Sans autorisation de travaux, aucune autorisation de voirie ne sera délivrée.

Durée MAXIMALE de l'autorisation = 3 MOIS

PRESCRIPTIONS

La protection des biens et des personnes est à la charge de l'Entreprise réalisant les travaux (filets, cheminement ...).



MAIRIE

AX-LES-THERMES

MISE À DISPOSITION D'UNE BENNE
PAR LA COMMUNE D'AX-LES-THERMES

Ax-les-Thermes, le

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle du demandeur :

Téléphone :

Adresse de mise en place de la Benne (préciser l'emplacement) :

**Note d'information aux utilisateurs des bennes mises à disposition
par la Commune.**

La Commune met **gratuitement** à votre disposition sur simple demande de votre part, une benne pour l'enlèvement d'encombrants ou de déchets verts importants.

La Commune étant soumise au régime du TRI SELECTIF, nous vous demandons instamment, lors du remplissage des bennes, de ne mettre qu'une seule catégorie d'encombrants :

- soit des déchets verts ;
- soit de la ferraille ;
- soit du bois ...

Nous nous permettons d'insister sur le fait que chaque benne ne doit contenir qu'un seul type d'encombrants. Si vous possédez plusieurs catégories d'encombrants, les Services Techniques remettront une benne à votre disposition autant de fois qu'il sera nécessaire.

Lors de l'enlèvement de la benne par les Services Technique de la Mairie, si ce tri n'a pas été respecté, nous nous verrons dans l'obligation de vider la benne sur place et de vous demander d'effectuer ce tri impératif.

Remarque : en ce qui concerne les travaux effectués par une entreprise pour le compte d'un particulier, l'évacuation des gravas et autres encombrants est la charge de l'entreprise.

A Ax-les Thermes, le

Le demandeur



MAIRIE

AX-LES-THERMES

Ax-Les-Thermes le 17/11/2009

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Madame, Monsieur,

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le ramassage des encombrants constitue une activité coûteuse pour la Commune d'Ax-les-Thermes.

En effet ce service gratuit mobilise deux personnes pendant un à deux jours par semaine.

C'est la raison pour laquelle il est impératif d'organiser cette activité de la façon la plus rigoureuse possible afin de réduire autant que faire ce peut le coût pour la collectivité.

C'est à ce titre que nous engageons cette action afin de vous rappeler les règles fixées par la Commune :

- *le ramassage des encombrants est gratuit sur la commune d'Ax-les-Thermes ;*
- *cette activité se pratique le lundi ;*
- *une inscription en mairie la semaine précédente est obligatoire ;*
- *tout dépôt sur le domaine public sans avoir procédé à l'inscription sur la liste de ramassage (qui est gérée en Mairie) est strictement interdit.*
- *la règle du tri sélectif s'applique à cette activité ;*
- *les déchets verts doivent être mis en fagots d'un mètre de long ou dans des sacs poubelle ;*
- *dans le cas où la quantité d'encombrants est trop importante, la mise à disposition gracieuse d'une benne est possible.*
- *enfin, ramassage des encombrants (gravats, déchets verts...) générés par des entreprises privées n'est pas assuré par la Mairie.*

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures et les plus distinguées.

L'Adjoint au Maire
Dominique Fourcade